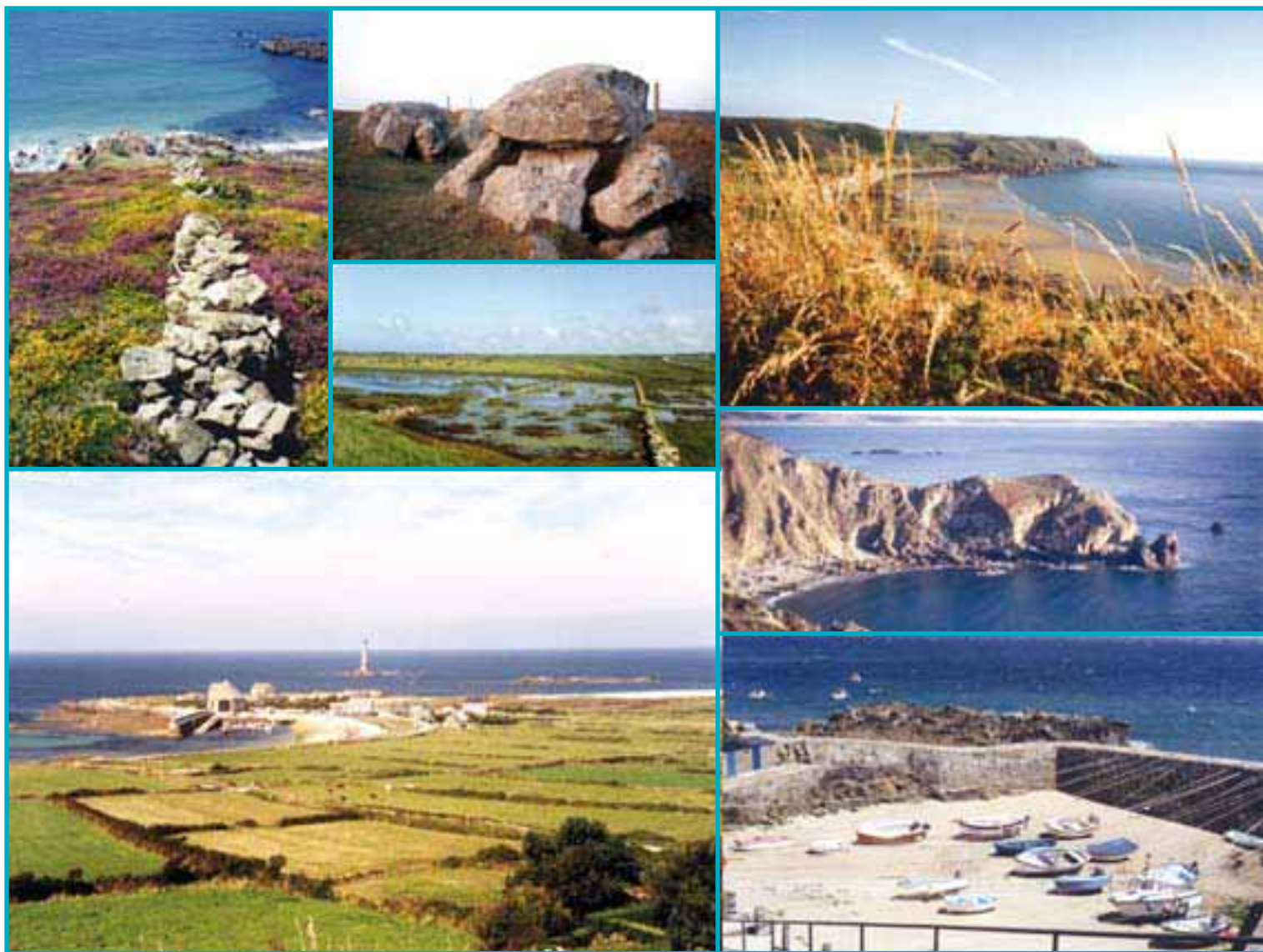


DOSSIER DE PRESSE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAGUE



Direction communication
août 2006

INTRODUCTION :

DU DISTRICT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – L'AGE DE LA MATURETE	1
--	---

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

LA HAGUE : UN SITE NATUREL CLASSÉ	3
LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES	4
a) Les barrières en bois	4
b) Les murets de pierres	5
c) Le petit patrimoine	5
d) Le soutien à l'amélioration de l'habitat	6
e) La préservation des toitures en schiste	6
f) L'enfouissement des réseaux	7
g) Les entrées de villages	7
L'ACTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	8
a) Le rôle du Conservatoire.....	8
b) Les richesses naturelles de la Hague.....	9
c) La gestion de la Hague	11
NATURA 2000.....	12
LE PROJET EUROPEEN « HEATH ».....	13

POPULATION ET ECONOMIE

L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE : VERS UN NOUVEL ESSOR	14
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : L'ACTION ECONOMIQUE.....	14
LE TISSU ÉCONOMIQUE DU COTENTIN : LE BASSIN D'EMPLOI DE CHERBOURG	15
L'AVENIR ECONOMIQUE ?	15
LE TISSU ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAGUE.....	16
a) L'entreprise AREVA NC	16
b) L'agriculture dans la Hague	17
c) Pour l'avenir.....	22

CADRE DE VIE

LA VIE SCOLAIRE	23
LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL).....	23
L'ACTION SOCIALE AVEC LE CIAS	24
L'AIDE AUX ASSOCIATIONS LOCALES	25
FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.....	26
LA CYBER-BASE DE BEAUMONT-HAGUE	27
LA HAGUE SE CONNECTE	28
LA POLITIQUE CULTURELLE	29

ENVIRONNEMENT

LE TRI SÉLECTIF : UN GESTE UTILE.....	32
LE CONTRAT RURAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAGUE : UNE DÉMARCHE NOUVELLE	32

LA SECURITE MARITIME AU LARGE DU CAP DE LA HAGUE

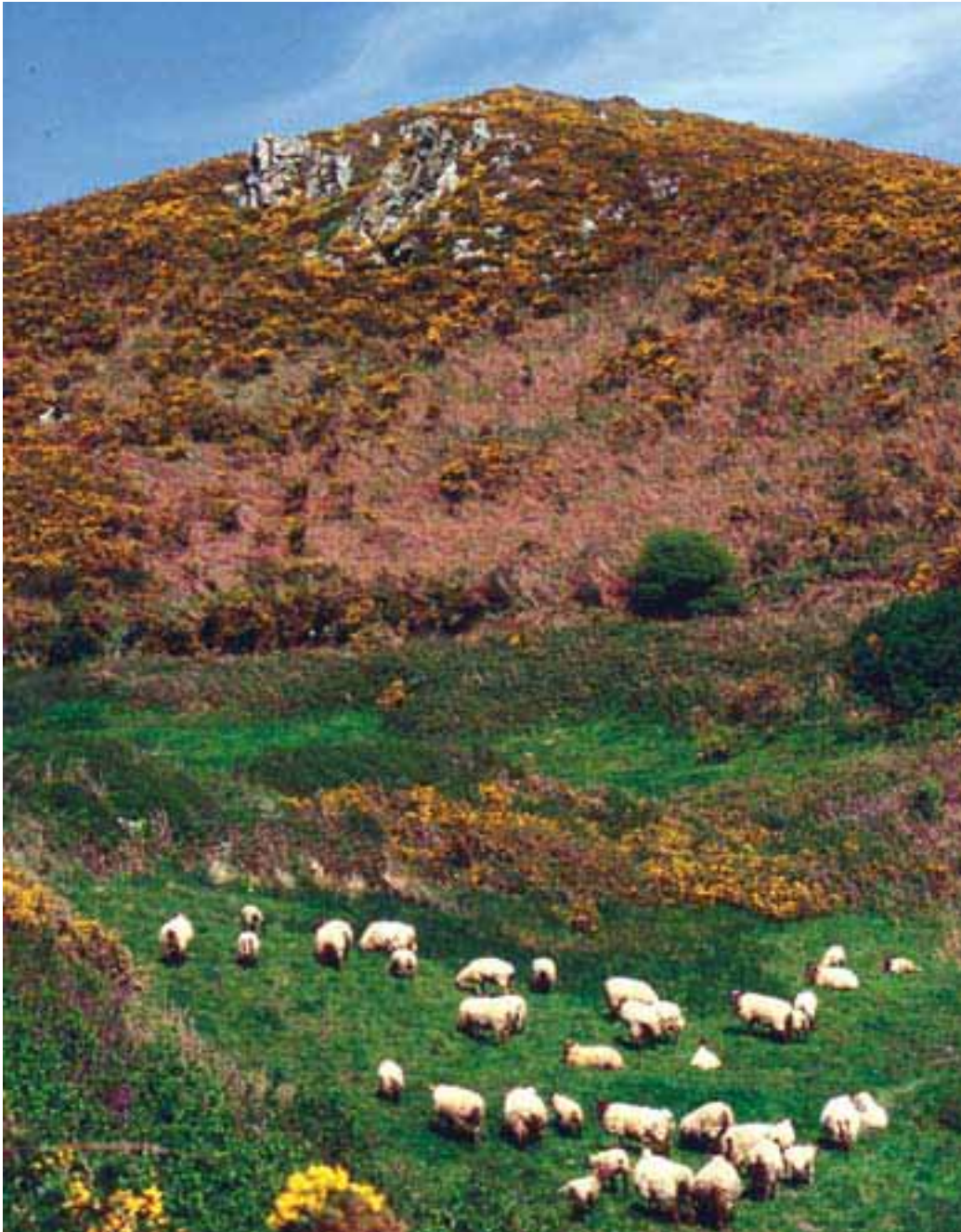
LE CONSTAT.....	34
LES MOYENS DE SURVEILLANCE.....	35
LES MISSIONS	36
a) Recherches et sauvetages maritimes	36
b) Surveillance de la navigation maritime.....	36
c) Surveillance des pêches maritimes	37
d) Diffusion des renseignements relatifs à la sécurité maritime	37
LA POSITION DES ELUS	37

EN GUISE DE CONCLUSION : « LA HAGUE A GARDE SON ÂME »

CONCLUSION	38
------------------	----

CONTACTS

CONTACTS	39
----------------	----



INTRODUCTION : DU DISTRICT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES L'ÂGE DE LA MATURITE

Plus souvent connu par la présence d'un centre de traitement de combustibles nucléaires usés, le territoire de la Hague recoupe une autre réalité. La Hague, c'est avant toute chose une région qui s'étend à l'extrême pointe Ouest de la presqu'île du Cotentin sur deux cantons, au sud, le canton des Pieux et au nord, le canton de Beaumont-Hague.

La Communauté de communes de la Hague regroupe les 19 communes du canton de Beaumont-Hague. Elle existe depuis 29 ans, grâce à la volonté de ces communes de vivre ensemble et de partager leur existence autour d'une valeur essentielle : la solidarité.

La communauté de communes exerce de nombreuses compétences transférées par les 19 communes, que ce soit en matière d'aménagement du territoire (création et aménagement de zones d'habitations, de zones industrielles, artisanales, commerciales ou touristiques, construction et gestion des écoles maternelles et primaires, protection du littoral...) qu'en gestion de services à caractère collectif (eau potable, ordures ménagères, réseau électrique, Télécom, éclairage public, restauration et transport scolaires, action sociale...). A ce jour, la communauté de communes a intégré 90 % des missions et compétences des communes.

Quelques chiffres :

> Les élus

Conseil plénier : 64 délégués issus des 19 conseils municipaux.

Commission consultative : 19 maires.

Bureau exécutif : président + 5 vice-présidents.

> Les effectifs des services au 1^{er} septembre 2006

400 agents soit 280 équivalent temps plein.

8 directions regroupant les différents services.

> La population et la superficie

Recensement de 1975 : 5 933 habitants.

Recensement de 1999 : 10 879 habitants pour une superficie de 149 km² soit 73 habitants par km².

> La fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Communauté de communes de la Hague a opté pour la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) dont le taux est de 5,37 %.

Les recettes de la collectivité proviennent du secteur nucléaire en quasi totalité (93 % environ de ses recettes).

Chiffres 2004 : la répartition du produit de la TP acquittée par l'établissement AREVA NC se répartit ainsi :

- Communauté de communes de la Hague : 42,8 millions d'euros. Cependant, la



communauté de communes reverse le produit de l'écrêtement au Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, soit 20,3 millions d'euros. Il reste donc 22,5 millions d'euros à la communauté de communes.

- Département de la Manche : 50,5 millions d'euros.
- Région de Basse-Normandie : 18,2 millions d'euros.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Octeville : 4,6 millions d'euros
- Cotisation de péréquation au profit du Fonds national de péréquation : 20 millions d'euros.
- Frais de gestion des services fiscaux : 10,5 millions d'euros.

Enfin, il est à noter que sur le montant de TP, l'établissement AREVA NC bénéficie du plafonnement sur la valeur ajoutée (en application de la Loi de finances) et ne paye que partiellement le montant imposé (soit un dégrèvement d'environ 60 millions d'euros pour le site local et 76,5 millions d'euros pour l'ensemble du groupe).

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

Soucieuse de la sauvegarde du patrimoine de la Hague et de la valorisation des paysages, la Communauté de communes de la Hague accompagne depuis plusieurs années des mesures visant à conserver le caractère exceptionnel et typique de la région (opération Grand Site, enfouissement des lignes, restauration des murets, financement des toitures en schiste).

LA HAGUE : UN SITE NATUREL CLASSÉ

Le littoral de la Hague fait partie des 7 sites nationaux proposés en 1989 et retenus en 1991 par le ministère de l'Environnement pour l'opération « Grand Site National ». Cette opération inclut la restauration de l'espace naturel, sa gestion durable et s'accompagne d'un développement local.

Quinze communes, situées en bord de mer entre Urville-Nacqueville et Vasteville, ont été concernées. 762 000 euros ont été consacrés à cette vaste opération, l'Etat, le Conseil régional de Basse-Normandie et la Communauté de communes de la Hague participant chacun à hauteur d'un tiers du financement requis.

Aujourd'hui, de nombreux sites sont aménagés et protégés, à l'image de ces quelques exemples :

- Le calvaire des dunes de Biville a été restauré et aménagé en 1995. La préservation des dunes de Biville et de Vasteville est en partie réglée, grâce à la plantation d'oyats, utilisés pour fixer le sable des dunes.
- L'aménagement du belvédère de Landemer offre, outre un parking et des sanitaires, un point de vue panoramique à la fois sur le Castel Vendon, si cher à Millet, et sur la rade de Cherbourg.
- Un accès piétonnier à la mer a été réalisé au niveau de la baie de Quervière, sur la commune d'Eculleville.
- Port Racine, le plus petit port de France, est équipé d'un accès piétonnier, de sanitaires et d'un parking « paysager » qui cache les voitures.
- A Auderville, le port de Goury a bénéficié d'un aménagement tout particulier avec parking, et esplanade pavée destinée aux usagers du port et au canot de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Aujourd'hui, la France détient 2 500 sites classés, 5 000 sites inscrits et 33 Grands Sites. 21 adhèrent au Réseau des Grands Sites de France. Pour l'instant, la Hague ne fait pas partie de ce réseau.



Les dunes de Biville

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

a) – Les barrières en bois



Parmi les éléments typiques de la Hague, les barrières en bois constituent une des composantes constantes de nos paysages qu'il convient de préserver.

Or, ces barrières sont souvent laissées à l'abandon ou alors remplacées par des modèles galvanisés. Aussi, en juin 2001, la Communauté de communes de la Hague a décidé d'agir concrètement pour que les barrières en bois ne disparaissent pas. Une participation financière est donc apportée afin d'inciter les personnes assurant l'entretien d'une parcelle, à adopter la barrière en bois.

Ce dispositif original inscrit la Communauté de communes de la Hague dans un processus de sauvegarde du patrimoine et de valorisation des paysages de la Hague. Concrètement, une aide financière est destinée aux habitants du canton, propriétaires de parcelles dignes d'intérêt. La participation de la collectivité porte sur la différence de prix entre une barrière en bois et une barrière galvanisée, à laquelle, la moitié du prix d'une barrière galvanisée est ajoutée dans les limites fixées ci-dessous.

- 3,5 mètres et moins : maximum 91,47 euros
- 4 mètres : maximum 114,34 euros
- 5 mètres : maximum 213,43 euros

Une prise en charge du remplacement des potilles est également prévue (45,73 euros par potille).

Cette mesure a permis en trois ans, le remplacement de 148 barrières en bois et 90 potilles. Prochainement, 18 barrières et quelques potilles viendront apporter une nouvelle valeur ajoutée aux paysages haguais. A ce jour, 23 000 euros ont été versés.

Budget annuel : 10 000 euros.

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

b) - Les murets de pierres



De même, les murets de pierres sèches rythment le paysage de la Hague et lui confèrent son caractère unique. Depuis 1997, une première phase de restauration a été menée sur plus de 2 000 mètres linéaires de murets sur les terrains du Conservatoire du littoral, situés dans 5 communes : Auderville, Saint-Germain-des-Vaux, Omonville-la-Rogue, Digulleville et Vauville, par le biais de chantiers d'insertion.

Depuis octobre 2000, une seconde phase a été lancée avec le concours de la DIREN sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés. En effet, la réhabilitation des murets doit être menée de manière homogène pour garder une empreinte commune à l'ensemble du paysage. Le budget du programme s'élève à 305 000 euros.

Enfin, suite à l'appel d'offre du Conservatoire du littoral pour la réhabilitation des murets, plusieurs organismes sociaux ont créé un stage d'insertion en maçonnerie pour une vingtaine de demandeurs d'emploi. Ainsi, ils réhabilitent les murets, mais aussi les abris de douaniers et les barrières aux « pierres percées » si typiques de la Hague.

c) - Le petit patrimoine

Le patrimoine haguais, c'est aussi des éléments naturels indissociables du territoire, et des traces de la vie quotidienne d'hier. Ainsi, de nombreux bâtiments de la Hague témoignent du savoir-faire passé, de la vie sociale d'antan. Boulangeries, puits, lavoirs, le patrimoine bâti de la Hague présente une grande homogénéité.

Une convention a donc été signée en août 2002, entre la Communauté de communes de la Hague, la Fondation du Patrimoine et l'association locale pour le Patrimoine de la Hague. Cette dernière se veut le relais entre la Communauté de communes de la Hague qui apporte un soutien financier, et la Fondation du Patrimoine qui gère le versement de la participation aux différents propriétaires.

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

La relation de la Fondation du Patrimoine avec les associations, les collectivités et les mécènes, est une relation de proximité, fondée sur le partenariat et la solidarité dans l'élaboration de projets, la recherche des sources de financement, le choix des maîtres d'oeuvre et le contrôle des réalisations. La Fondation du Patrimoine intervient par l'attribution d'une aide financière et l'octroi d'un label en faveur d'opérations de restauration conduites par les propriétaires privés. Le label permet à un propriétaire, détenteur d'un bien immobilier visible de la voie publique, particulièrement représentatif et contribuant à la mise en valeur du patrimoine architectural local non protégé au titre des monuments historiques et sites classés, de bénéficier d'une subvention de 5 % du coût hors taxes des travaux et d'une déduction fiscale de 50 % du montant qu'il supporte.

La Communauté de communes de la Hague apporte une participation complémentaire de 20 % du coût hors taxes des travaux sur les projets éligibles par la Fondation (projets de restauration de boulangeries, de lavoirs, de fontaines visibles de la voie publique). Cette participation porte la subvention totale accordée au propriétaire à 25 % et, de ce fait, permet à ce dernier de bénéficier d'une défiscalisation de la totalité des travaux.

d) - Le soutien à l'amélioration de l'habitat

La Communauté de communes de la Hague permet aux particuliers d'être accompagnés dans leur projet d'amélioration de l'habitat ou de création de logement, en soutenant le Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (C.D.H.A.T.). Il organise des journées habitat et conseille sur les aides existantes.

Le bilan de cette action est positif, puisque l'action a permis d'apporter une aide à plus de 300 propriétaires et de réhabiliter 54 logements sur 3 ans.

e) - La préservation des toitures en schiste





PATRIMOINE NATUREL ET BATI

Les toitures en schiste sont caractéristiques des constructions de la Hague. Menacées à l'occasion de travaux de rénovation, la Communauté de communes de la Hague s'est engagée depuis quelques années, à soutenir des propriétaires qui restaurent leur toiture. Ainsi, à partir de 1998, la collectivité a apporté un complément à l'aide financière mise en place par l'Etat. Mais, depuis 2003, le ministre de l'Environnement, via la DIREN, s'est désengagé de ce programme de financement. Aussi, devant le nombre de demandes de propriétaires pour restaurer les toitures en schiste, et, devant l'intérêt de conserver le caractère typique des vieilles maisons haguaises, les élus de la Communauté de communes de la Hague ont décidé en mars 2004, de reprendre l'aide financière en faveur des personnes ayant un projet de restauration de toiture. Le taux de participation s'élève à 25 % du montant toutes taxes des travaux éligibles et réalisés. L'aide est plafonnée à 15 000 euros par an et par propriété bâtie. L'instruction des dossiers est conduite en partenariat avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine. Depuis le début de la mise en place des aides, 67 dossiers ont été financés et 28 dossiers sont en cours d'instruction.

Le montant total des aides versées par la collectivité s'élève à 192 000 euros. De plus, l'aide de la Communauté de communes de la Hague peut être complétée, dans certaines conditions, par une subvention de la Fondation du Patrimoine, pouvant atteindre 5 % du montant des travaux et donnant droit à une défiscalisation pour la partie des travaux restant à la charge du propriétaire.

f) - L'enfouissement des réseaux

Supprimer les poteaux et les fils disgracieux qui encombrent le paysage et gâchent la vue, les enfouir, c'est le travail de longue haleine mené depuis 1993 par la Communauté de communes de la Hague.

Près de 200 km de réseaux devraient être « effacés » sur l'ensemble des communes. Auparavant gérés par le syndicat d'électrification, ces travaux sont intégrés dans les compétences de la Communauté de communes de la Hague depuis le 1^{er} janvier 2002.

g) - Les entrées de villages

Que l'on habite en ville ou à la campagne, l'entrée d'une agglomération est le premier contact visuel avec la commune. Aménager les entrées de bourg permet de marquer l'identité du lieu, au travers de la transition ville / campagne, et d'un aménagement paysager.

> L'exemple de la commune de Saint-Germain-des-Vaux

Dans cette commune de la pointe du Cap de la Hague, les élus ont lancé en 1993, une vaste opération de dissimulation des réseaux aériens (électriques et téléphoniques). A cette occasion, et dans un souci d'économie, les élus en ont profité pour refaire l'éclairage public et renforcer le réseau assainissement eau potable et le réseau pluvial.

Coût total de cette opération : 156 000 € HT.

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

> L'exemple de la commune d'Acqueville

Les travaux d'aménagement de la commune d'Acqueville se sont achevés en 2002. Ces aménagements ont porté sur trois espaces : le coeur du bourg (la mairie, l'école, l'église, la maison des jeunes et la bibliothèque), la route départementale traversant le bourg, et le lavoir. Ces travaux concernaient la circulation, la cohabitation « voitures / piétons » et la mise en valeur du patrimoine. Ils ont abouti à :

- la création d'une voie nouvelle au sud de l'école,
- l'harmonisation de la circulation piétonnière avec le pavage du centre du bourg,
- l'aménagement de la place près de la mairie,
- la délimitation de la route départementale par l'ajout de bordures en granit,
- la réalisation de trottoirs,
- l'électrification des voies d'accès et la mise en lumière des espaces concernés.

La mise en lumière a su également répondre à l'objectif de valorisation du patrimoine. Les façades de la mairie, de l'école, de l'église et de son clocher sont désormais illuminées. La route départementale est balisée par des bornes basses en alternance avec des projecteurs encastrés dans le sol. L'éclairage de haies et de bosquets valorise le lavoir.

L'ACTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL



CONSERVATOIRE
DE L'ESPACE LITTORAL
ET DES
RIVAGES LACUSTRES

a) – Le rôle du Conservatoire

Le Conservatoire du littoral, membre de l'Union mondiale pour la nature (UICN), est un établissement public à caractère administratif (EPA) créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'outre-mer ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés, à l'amiable, par préemption ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués.

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales, à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisir compatibles avec ces objectifs.

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

Au 1^{er} juillet 2004, le Conservatoire assure la protection de 70 500 hectares sur 300 ensembles naturels, représentant environ 860 km de rivages maritimes.

Protéger les espaces naturels et les paysages est, pour le Conservatoire du littoral, un « verbe actif », conjugué depuis une trentaine d'années par une équipe engagée et motivée afin de garantir, à terme, la sauvegarde d'un tiers de nos rivages, d'y conserver la richesse écologique, la beauté des paysages naturels, mais aussi l'esprit des lieux. Ces sites demeureront, grâce au Conservatoire, un héritage commun de beauté et de nature, transmis aux générations futures.

Son budget annuel est de l'ordre de 30 millions d'euros, dont 25 sont consacrés à l'acquisition et à l'aménagement des sites. L'essentiel de ces moyens vient de l'Etat. Les collectivités locales et l'Europe apportent aussi leur concours. Des entreprises mécènes et des particuliers apportent également des contributions volontaires.

b) - Les richesses naturelles de la Hague

> La flore

La Hague étant caractérisée par une côte où la lande est quasiment omniprésente, la diversité végétale est présente dans chacun des sites. C'est-à-dire, que les six sites se composent d'une flore pratiquement identique mais extrêmement diversifiée. Ainsi, on a pu remarquer que la route côtière sinuait entre peupliers, chênes pédonculés, érables, hêtres, frênes et les aubépines qui fleurissent au mois de juin. Ensuite, se succèdent la lande rase progressivement peuplée de fougère aigle, la prairie de genêts côtoyant l'ortie ou le prunellier.

> Les dunes



Dans la réserve naturelle de la mare de Vauville ont été recensées plusieurs catégories de plantes : l'Armérie des sables, l'Asperge prostrée, la Véronique en épi, l'oeillet de France,

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

le Panicaut des dunes, la Grande douve, la Littorelle des lacs, la Sagine noueuse. Ces cinq dernières espèces présentent un intérêt national, et pour certaines, une protection nationale est en vigueur (oeillet de France, Grande douve, la Littorelle des lacs). Sur la pointe de Jardeheu, d'autres espèces sont observables comme l'Armérie, le Crithme ou encore une algue rouge au thalle calcifié. Au sud de l'anse Saint-Martin, une prédominance spectaculaire des Ormes pratiquement tous morts est perceptible. Quelle essence résistant aux embruns pourra les remplacer ?

En visitant le Nez de Jobourg, on trouve un aspect de la lande aérohaline sous sa forme la plus typique : un semis de coussinets denses plaqués sur le substrat rocheux : ajoncs, Carotte à gomme, Silène maritime. Par endroits, de petites pelouses écorchées à Sédum d'Angleterre et Dactyle nain abritent quelques plantes à bulbes et à floraison fugace : la Scille d'automne et la Romulée (espèce en limite nord qui est à respecter). On peut bien sûr trouver d'autres espèces beaucoup plus communes dans le secteur de la Hague, mais les plus rares ont été présentées.

> La faune



La diversité faunistique est de rigueur. Bon nombre d'espèces font l'objet d'une protection spécifique, et cette variété est si grande, que seules les espèces les plus remarquables et les plus rares seront mises en avant. Ainsi, beaucoup de groupes d'animaux ne seront pas cités. Commençons d'abord par les oiseaux, très nombreux sur le site. Ils sont aussi pour la plupart protégés au niveau national. C'est le cas pour le Busard des roseaux, le Faucon pèlerin, le Pipit farlouse, le Traquet motteux, le Phragmite des joncs, la Rousserolle effarvate, la Linotte mélodieuse et le Grand corbeau. Evidemment, d'autres oiseaux bénéficient d'une protection nationale et on peut les apercevoir dans la plupart des sites de la Hague.

Le Cormoran huppé, l'Alouette des champs, la Fauvette pitchou, le Fou de Bassan, le Pétrel Fulmar, le Grand gravelot, le Gravelot à collier interrompu, l'Alouette lulu, l'Hirondelle de rivage, la Bécassine des marais, le Fuligule morillon vivent ou hivernent dans la Hague. Hormis les oiseaux, on peut découvrir également des rainettes vertes, des crapauds accoucheurs, des tritons, des grillons, des punaises, des canards (Sarcelles, Tadornes de belon...). Le Petit



PATRIMOINE NATUREL ET BATI

pingouin revient quelquefois en visiteur. C'est dans cet environnement abrupt (Nez de Jobourg) que vit la seule harde connue en France de chèvres communes de l'Ouest. Rendues à la nature depuis qu'elles ont cessé d'être élevées pour leur lait dans les années 1970, ces bêtes de poil blanc, marron ou noir sont actuellement une vingtaine.

c) - La gestion de la Hague

Conscient de la richesse et de la fragilité du patrimoine de la Hague, le Conservatoire du littoral a entrepris sur ce secteur une démarche active d'acquisition foncière, dont le prolongement logique sera la mise en place d'un plan de gestion, qui proposera des règles communes aux acteurs du site pour lui conserver durablement sa valeur.

La superficie acquise actuellement par le Conservatoire du littoral est de 70 500 hectares à l'échelle nationale, dont 4 000 hectares dans la Manche. Dans la Hague, la superficie gérée représente 1 200 hectares répartis en 3 grands ensembles : les landes et falaises, les dunes, et les terrains à vocation agricole (les Falaises du Mur Blanc, la Pointe de Jardeheu, la Pointe de la Hague, le Nez de Jobourg, les dunes de Vauville, les dunes de Biville).

L'objectif premier coïncide avec celui de la Directive « Habitats » (1992) pour un espace encore plus vaste englobant le littoral de la Hague.

La Falaise de Jobourg est d'ores et déjà érigée en réserve ornithologique volontaire depuis 1965. La mare de Vauville est constituée en réserve naturelle, la Pointe de Jardeheu est localisée dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes). La zone côtière de la Hague forme un vaste ensemble naturel classé, en raison de la qualité de ses paysages, parmi les sites classés de la Manche (loi du 2 mai 1930). La classification en Z.N.I.E.F.F. recoupe la proposition de site Natura 2000, d'un vaste ensemble côtier d'intérêt communautaire.

Le département de la Manche a créé un syndicat mixte départemental qui regroupe les communes concernées par l'action du Conservatoire du littoral afin d'assurer le financement et la cohérence de la gestion. Il s'agit du SYMEL (Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »). Il assure la gestion des espaces naturels littoraux acquis par le Conservatoire du littoral et par le Conseil général de la Manche et les réserves ornithologiques au Groupe Ornithologique Normand.

A ce jour, il gère 4 000 hectares de dunes, marais ou falaises, et emploie pour cela 9 gardes répartis par secteur sur l'ensemble du linéaire côtier (à l'échelle du territoire de la Hague, 2 gardes et un chargé de mission « landes »), dont la mission est d'assurer la surveillance et l'entretien des aménagements, la mise en valeur, le suivi naturaliste et scientifique des sites, le suivi des contrats de location agricole ou chasse.

Une mission importante de ces gardes consiste aussi en l'accueil du public sur ces sites ; pour cela, un programme d'animations estivales (juillet - août) est mis en place depuis plusieurs années sur les sites les plus remarquables de notre littoral. Ces visites, guidées

PATRIMOINE NATUREL ET BATI

par de fins connaisseurs de l'environnement littoral, sont autant d'occasions pour découvrir sous un autre angle, ces espaces majestueux ou ces ambiances intimes propres au littoral manchois.

Les différents milieux côtiers donnent à la Hague son cachet pittoresque et diversifié : paysages déchiquetés de la Côte Soufflée sur Jobourg, plateau couturé de murets de pierres sèches, rabotés par le vent à Goury, vallées abritées parcourues de « chasses », mer de sable ondulante dans les dunes de Biville, landes usées par l'homme et les éléments, hameaux coiffés de schistes faisant gros dos aux vents d'Ouest.

> La gestion des landes et des dunes



Les objectifs de gestion des landes de la Hague (600 ha) sont la conservation des landes à bruyères et la maîtrise du risque incendie sur les landes hautes. Diverses actions sont entreprises à ces fins, tels des écobuages, des travaux mécaniques et des mises en pâturage extensif de certains secteurs.

Les objectifs de gestion sur le massif dunaire de la Hague (700 ha) sont la protection du cordon dunaire par la maîtrise de la fréquentation, la réduction de l'embroussaillage du site par restauration mécanique et mise en pâturage extensif, et la conservation d'un réseau de dépressions humides au coeur des dunes par débroussaillage et curage.

L'ouverture au public est une règle générale sur les terrains du Conservatoire et les gardes proposent durant la saison estivale des visites gratuites et des chantiers bénévoles sur les sites afin de (re)découvrir notre patrimoine naturel.

NATURA 2000

Aujourd'hui, le ministre de l'Ecologie entend faire rattraper à la France, son retard en matière de protection de l'environnement. Ainsi, au 30 avril 2006, le réseau français de sites NATure 2000 comprend :

- 1307 sites d'intérêts communautaires proposés, soit 4 887 272 ha.
- 367 zones de protection spéciales (ZPS) représentant 4 477 962 ha.



PATRIMOINE NATUREL ET BATI

Le réseau des sites Natura couvre 6 496 917 ha (hors milieux marins), soit 11,83 % du territoire métropolitain.

En Basse-Normandie, 38 sites bénéficient d'une protection accrue Natura 2000. Selon la Directive « Habitats » de 1992, chaque Etat membre de l'Union doit donc prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur détérioration. Désormais, le littoral du Cap de la Hague avec ses landes, fait partie des zones protégées.

LE PROJET EUROPEEN « HEATH »

Le projet « HEATH », est un projet de coopération transnationale, cofinancé par l'Union Européenne (INTERREG III B) pour la période septembre 2003 - septembre 2007. Piloté par English Nature (UK), il associe 4 pays et 14 organismes (dont en France, le Parc Naturel Régional d'Armorique, le Conservatoire de l'Espace Littoral, le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche et Bretagne-Vivante) pour tenter de répondre ensemble à une question commune : « Comment assurer au niveau européen une conservation « durable » des espaces de landes ? »

Selon les partenaires du projet, une conservation durable de ces espaces passe par de nouveaux modes de valorisation socio-économique (agricole, touristique, récréative) par, et au bénéfice des communautés locales.

A l'échelle du Cap de la Hague, le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche oriente ses actions sur :

- la valorisation économique agricole des landes littorales,
- la mise en valeur du patrimoine écologique et culturel des landes,
- la synthèse et la mise en oeuvre d'une gestion par brûlis dirigé,
- la synthèse des expérimentations de débroussaillage par les chèvres,
- la définition et la mise en oeuvre d'équipements et procédures de prévention d'incendies non contrôlés,
- la valorisation des broyats de lande.

Ces actions devraient favoriser la biodiversité, le développement de filières de valorisation des déchets (= broyats de lande), la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde du troupeau de chèvres des Falaises de Jobourg, l'extension de la gestion pastorale des landes par les troupeaux de roussins (= moutons) de la Hague et la connaissance du contexte historique et culturel du pastoralisme dans la Hague.



POPULATION ET ECONOMIE

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE : VERS UN NOUVEL ESSOR

D'après les chiffres de l'INSEE, la population du canton entre 1975 et 1999 a presque doublé. Les communes de la communauté représentent 10 879 habitants contre 5 933 habitants en 1975.

Cette augmentation s'est effectuée grâce au dynamisme propre de cette région rurale, qui ne connaît pas le phénomène de désertification des campagnes, mais aussi grâce à l'installation de ménages, qui, pour des raisons d'espace et de coût, s'installent sur notre territoire.

Enfin, la population a crû de façon importante, grâce à l'attraction de l'aire urbaine de Cherbourg. En effet, avec une population voisine de 200 000 habitants, le bassin d'emploi de Cherbourg se positionne parmi les grands centres industriels de l'Ouest.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : L'ACTION ECONOMIQUE

Il n'existe pas de recette idéale de développement économique, mais un ingrédient est néanmoins indispensable : c'est la volonté de mobiliser tous les secteurs, sans exclusion. En effet, toutes les composantes du territoire constituent un atout dans cette bataille vitale pour l'avenir, qu'il s'agisse du commerce, de l'agriculture, du tourisme, du cadre de vie, de l'accueil, des liaisons routières ou virtuelles. Ainsi la communauté de communes mobilise-t-elle des moyens pour attirer les entreprises sur son territoire.

La diversité de l'activité économique est une priorité. En effet, il devient nécessaire de rompre avec la situation mono-industrielle de l'activité Cogéma et de sa sous-traitance.

Aussi, pour faire face à ce défi, la Communauté de communes de la Hague a entrepris depuis 1995, une politique très active de soutien et de diversification de ses activités économiques :

- La création de deux zones industrielles de 15 hectares, aménagées autour d'un pôle de haute technologie qui favorise l'installation de nombreuses PME.
- 3 ateliers-relais permettent d'accueillir de nouvelles entreprises sur les deux zones industrielles.
- Une fiscalité avantageuse avec une taxe professionnelle unique très attractive.
- 30 nouveaux jeunes agriculteurs se sont installés avec l'aide de la Communauté de communes de la Hague, en collaboration étroite avec l'association « Avenir Agricole ».
- Le développement du secteur touristique.

D'autre part, sur la période 2002-2006, ce sont donc plus de 55 millions d'euros de travaux qui ont été injectés dans l'économie locale (pour rappel sur 1996-2002 : 76 millions d'euros). Cette somme importante a permis le maintien et la création des emplois dans les entreprises locales et l'accueil de nouvelles entreprises.

La première satisfaction qui résulte de ce développement harmonieux du territoire est l'emploi. En effet, si le taux de chômage dans le Nord-Cotentin est le plus fort de Basse-



POPULATION ET ECONOMIE

Normandie, le canton de Beaumont-Hague a vu diminuer le nombre de ses demandeurs d'emploi.

Le chômage des jeunes a baissé de 40 % en 5 ans, et le nombre total de demandeurs d'emploi a été divisé par deux.

LE TISSU ÉCONOMIQUE DU COTENTIN : LE BASSIN D'EMPLOI DE CHERBOURG

2 grands pôles industriels de haute technologie sont incontournables :

- L'énergie, avec le Centre Nucléaire de Production Electrique de Flamanville (600 emplois) et le centre de retraitement de combustibles nucléaires de AREVA NC (3 200 emplois) avec deux usines UP3 et UP2 800.
- La construction navale militaire avec l'Arsenal (3 500 emplois à DCN Cherbourg) et civile avec les Constructions Mécaniques de Normandie (600 emplois). La construction navale connaît un nouvel essor avec la signature de nouveaux marchés à l'exportation.

A cela, il faut ajouter près de 150 entreprises de plus de 10 emplois, sous-traitantes des deux grands pôles industriels, ce qui représente près de 10 000 employés. Ces entreprises ont développé des savoir-faire spécifiques, notamment dans le travail des métaux, la mécanique, l'automatisme, la maintenance...

Outre l'industrie, le bassin d'emploi cherbourgeois voit se développer d'autres secteurs d'activités :

- L'activité maritime reste un secteur en fort développement dans le Nord-Cotentin, grâce à une large ouverture vers la mer, à la hauteur de son importante façade maritime (port de commerce, port de pêche, port de plaisance et produits de la mer'). On a coutume de dire que Cherbourg, est l'Auberge de la Manche.
- Le projet « Fastship » consiste à mettre en place une ligne de fret rapide entre les Etats-Unis et l'Europe. L'activité du port de Cherbourg devrait être développée avec le transport transatlantique rapide. L'aboutissement de ce projet entre les Etats-Unis et l'Europe apportera localement de nombreuses activités.
- De gros efforts ont été menés en faveur de l'accueil touristique. De nouveaux équipements touristiques ont été développés comme La Cité de la Mer (juin 2002) à Cherbourg, Ludiver (mai 2000) l'observatoire-planétarium du Cap de la Hague à Flottemanville-Hague / Tonneville et le Manoir du Tourp (mai 2004) à Omonville-la-Rogue.
- L'ensemble des activités est conforté par le développement de la recherche appliquée (centre d'essais techniques, laboratoires d'études, CRITT...) et de la formation technique supérieure (école d'ingénieurs, institut technique de la mer, pôle de formation à la maintenance de l'environnement contrôlé).

L'AVENIR ÉCONOMIQUE... ?

Après le nucléaire, la maîtrise d'ambiance[®] est bel et bien une seconde révolution industrielle et technique, qui doit assurer l'avenir économique de la région, en même temps



POPULATION ET ECONOMIE

que conforter son image de pôle de haute technologie. Comme toute révolution qui se respecte, le développement de la maîtrise d'ambiance[®] dans le Cotentin est solidement soutenu par un ensemble d'acteurs ayant chacun sa partition à jouer :

- D'abord, les industriels du nucléaire et leur réseau de partenaires sous-traitants.

Regroupées sous la bannière des Ensembliers Maîtrise d'Ambiance (EMA), une douzaine de PME régionales adaptent désormais certains savoir-faire du nucléaire aux besoins d'autres industriels, comme par exemple dans le domaine de la mécanique de précision ou la gestion des risques.

- La recherche est également impliquée avec le CREMA (Comité Régional d'Etudes de la Maîtrise d'Ambiance[®]) qui regroupe autour de l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg (EIC), l'ensemble des laboratoires publics et privés travaillant sur des thèmes proches de la maîtrise d'ambiance[®] : mécanique des fluides, microbiologie... Le CREMA lance des programmes de recherche appliquée et effectue une veille scientifique, économique et stratégique sur ces domaines ; avec le renforcement du pôle de formation aux métiers en environnement, le site universitaire de Cherbourg forme depuis plusieurs années des cadres et des techniciens rompus pratiquement aux exigences de la maîtrise d'ambiance[®] dans une cuisine collective ou un bloc opératoire ; l'Etat, les collectivités et les institutions économiques locales soutiennent enfin cette action en favorisant l'implantation d'entreprises spécialisées dans le Cotentin.

Industries, recherche et formation sont ainsi étroitement associées au sein du pôle d'excellence de Cherbourg, outil de synergie qui permet d'ores et déjà au Cotentin de se poster à l'avant-garde de la maîtrise d'ambiance[®]. Au plus près de ce qui s'annonce être comme un des grands et beaux combats de l'avenir : tout simplement la sécurité de l'homme dans son environnement.

LE TISSU ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAGUE

Le tissu économique n'est pas réduit à l'établissement AREVA NC et à ses satellites (ANDRA...). La Communauté de communes de la Hague, au travers de la création de la zone artisanale de la Maison Georges et de la zone industrielle de la Fosse Yvon, a contribué à l'installation d'une quinzaine d'entreprises générant plus de 700 emplois directs.

Ce pôle technologique recouvrant des domaines aussi variés que la chaudronnerie, la soudure, l'emballage, la mécanique de précision et de maintenance, la tuyauterie, le génie civil, l'information industrielle... rassemble principalement des sous-traitants de l'industrie nucléaire ou des arsenaux.

Actuellement, des efforts pour une diversification industrielle sont menés par les différents acteurs du développement économique.

a) – L'entreprise AREVA NC

Situé à 25 kilomètres à l'ouest de Cherbourg, cet ensemble industriel unique en France, s'étend sur une superficie de 3 km². Environ 5 300 personnes y travaillent en permanence



POPULATION ET ECONOMIE

dont 3 200 salariés AREVA NC. La grande majorité (57 %) du personnel de l'usine est originaire de la Manche. Près de 8 000 emplois directs et indirects, soit 20 % du bassin d'emploi du Nord-Cotentin, sont liés à l'activité du site.

Entrée en service en novembre 1966, l'usine de AREVA NC retraite les combustibles nucléaires usés. Cette opération industrielle répond à un ensemble de considérations énergétiques et environnementales. C'est pourquoi, de nombreuses compagnies d'électricité ont choisi de faire traiter leurs combustibles par AREVA NC, premier site mondial pour ce type d'activité.

Au fil des ans et des besoins d'EDF (850 tonnes par an) et de producteurs d'électricité étrangers (200 tonnes par an), les capacités de traitement du site AREVA NC se sont développées et adaptées à une demande croissante. L'établissement dispose de la capacité industrielle nécessaire au traitement annuel des combustibles provenant de 90 à 100 réacteurs.

Depuis l'origine, plus de 21 000 tonnes de combustibles y ont été traitées. L'usine travaille pour moitié à répondre aux besoins de programme nucléaire français et pour moitié à ceux d'une trentaine de compagnies étrangères.

> L'impact économique (chiffres 2005)

- Achats réalisés : 314 millions d'euros (dont 73 % pour des fournisseurs localisés en Basse-Normandie.)
- Masse salariale : 194 millions d'euros
- Chiffre d'affaires : 1 332 millions d'euros

b) - L'agriculture dans la Hague



Le monde agricole vit une mutation permanente. Le nombre d'exploitations a fortement diminué depuis trente ans, mais la moyenne de la superficie agricole utilisée a pratiquement doublé. Ici, les agriculteurs sont plus jeunes que dans les territoires voisins, mais, ils sont confrontés aux mêmes problèmes européens ou locaux. L'instauration de la politique agricole



POPULATION ET ECONOMIE

commune (PAC) en janvier 2005 va reposer encore plus fortement la question de la relation entre agriculture et environnement. En effet, la préservation de l'environnement sera une des conditions des aides de la Commission européenne. De plus en plus, le monde agricole est confronté à de nouveaux usages de la terre, résidentiels, touristiques et écologiques. Un équilibre à trouver et à maintenir.

> Un secteur agricole dynamique

« Impossible d'imaginer la Hague sans paysans et sans agriculteurs », rappelle Michel Canoville, président de la Communauté de communes de la Hague et agriculteur, « ce serait une catastrophe écologique. L'agriculture est l'une des activités économiques importantes de notre territoire. C'est son passé mais aussi son avenir. Et nous nous réjouissons du dynamisme de notre secteur agricole ».

Pourtant, la tâche n'est pas aisée pour les agriculteurs. La terre de la Hague se mérite. Elle a toujours été classée bien en dessous des territoires voisins comme le bocage valognais. En 1960, la surface nécessaire pour rentabiliser son exploitation était de 27 hectares dans la Hague contre 11 hectares dans le canton de Valognes, surface minimale d'installation.

« L'agriculture de la Hague est difficile, à l'instar des zones de moyenne montagne. Il faut être aguerri pour tirer profit de cette terre et utiliser au mieux toutes ses qualités. Et bien connaître la Hague », témoigne Michel Canoville.

Cette dureté d'origine est aujourd'hui un facteur positif. En effet, l'agriculture haguaise a été obligée de se restructurer plus tôt que dans les autres territoires. Il n'y avait pas le choix ; les enfants d'agriculteurs se sont exilés les uns après les autres vers les villes ou le travail en usine. Cette réorganisation précoce a permis la constitution d'un secteur dynamique composé de jeunes agriculteurs menant un développement durable, respectant l'environnement et les caractéristiques particulières de la parcellisation des terres.

> Des agriculteurs jeunes et formés

L'agriculture locale se caractérise par l'élevage, la production de lait et la polyculture, notamment de céréales, qui progresse depuis la mise en place des quotas laitiers. Et depuis 10 ans, une démarche de diversification a été menée avec les élevages de roussins.

« Nos jeunes agriculteurs sont formés, ils sont aussi plus jeunes que dans d'autres cantons et 90 % des cheptels sont aux normes sur la question des effluents, un chiffre très élevé. En témoigne la qualité de l'eau : pas de pesticides, peu de nitrates », souligne Michel Canoville. La Communauté de communes de la Hague se montre très attentive à la vitalité de ce secteur économique et reste à l'écoute pour aider et améliorer les conditions d'exploitation des agriculteurs. Depuis plusieurs années, l'association Avenir Agricole du canton de Beaumont-Hague réfléchit et fait des propositions d'actions à la Communauté de communes de la Hague.

« Un véritable partenariat s'est établi entre nous. Lors de la précédente mandature, l'association a constaté que 25 % des terres allaient être libérées en raison de l'évolution



POPULATION ET ECONOMIE

démographique et donc du départ en retraite des agriculteurs. Il fallait donc agir pour permettre l'installation des jeunes agriculteurs. Ensemble, Communauté de communes de la Hague et Avenir Agricole ont mené une opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) » explique Christian Cauvin, vice-président de la collectivité. Des jeunes ont donc pu s'installer et mettre en place des actions de promotion de l'agriculture durable, respectueuses du terroir.

> Un choix de vie

La Communauté de communes de la Hague s'est aussi inscrite dans le contrat territorial d'exploitation (CTE, supprimé par le gouvernement Raffarin) qui a permis la formation de 50 exploitants par l'association Avenir Agricole de Beaumont-Hague. De plus, pour permettre aux jeunes agriculteurs et aux candidats à une exploitation de mieux percevoir le quotidien de la Hague, la Communauté de communes de la Hague et la Chambre d'agriculture ont financé des rencontres entre anciens et jeunes. Ainsi, ce choix de vie est fait en toute connaissance de cause car les difficultés et les réalités sont expliquées, sans oublier les satisfactions procurées par cette activité.

Aujourd'hui, les exploitations ne sont plus repliées sur elles-mêmes. Elles participent aussi au patrimoine : des opérations ponctuelles d'entretien des fossés et des chemins ont été menées ainsi que l'amélioration des abords des fermes pour présenter un aspect plus attractif et plus accueillant. Elles deviennent aussi lieux de tourisme avec l'organisation en septembre de la première « rando-ferme » : une randonnée à travers les chemins traversant les exploitations. Les agriculteurs accueillent les marcheurs et leur expliquent leur travail, leurs techniques, leur métier et leurs contraintes.

« Grâce à ces actions, la Hague peut s'enorgueillir d'un secteur agricole dynamique et respectueux, un modèle pour les autres secteurs d'activités et les habitants. Agriculture et tourisme ont souvent été opposés. Or, ces deux secteurs sont totalement complémentaires. Il est évident que le dialogue et l'ouverture mèneront à une meilleure compréhension des intérêts communs. Et c'est le territoire qui est gagnant, agriculteurs, habitants, mais aussi visiteurs », conclut Christian Cauvin.

Recensement agricole de 2000 sur le canton de Beaumont-Hague

Nombre d'exploitations :

- 1979 = 279
- 2000 = 137

Surface moyenne des exploitations

- 1979 : 36 ha
- 2000 : 69 ha

Age des chefs d'exploitations

Moins de 40 ans	55 ans et plus
- 1979 : 16,80 %	- 1979 : 42,00 %
- 2000 : 23,80 %	- 2000 : 36,80 %



POPULATION ET ECONOMIE

Quelques chiffres pour le département :

« Cotentin : espace rural presque entièrement consacré à l'activité agricole »

La définition est sans détours, mais finalement assez proche de la réalité. Quelques chiffres pour asseoir définitivement cette affirmation : à l'échelle nationale, la Manche est le premier département français pour le nombre d'exploitations (plus de 18 000), pour son cheptel bovin (plus de 760 000 têtes) et équin (plus de 20 000 têtes), le second pour sa référence laitière (plus de 12 millions d'hectolitres), le sixième pour son cheptel porcin.

> La mise en valeur d'une race locale : le Roussin de la Hague

« *Le roussin est le seul produit agricole qui peut s'enorgueillir d'être originaire de la Hague* », explique Yannick Bonnissent. A 30 ans, ce jeune éleveur détient un troupeau de 250 brebis. Il a rejoint le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) familial de Gréville-Hague (La Haule) en 1998 avec la volonté de relever un défi, d'imprimer sa marque et d'avancer. C'est ainsi que le roussin est devenu son challenge. Son élevage est complémentaire des autres activités du GAEC, notamment la production laitière.



Avec son troupeau actuel, Yannick Bonnissent atteint désormais un résultat économique viable. En compagnie de ses collègues éleveurs, il peut ainsi continuer à défendre cette espèce. D'ailleurs, depuis l'année dernière, le GAEC a été choisi pour accueillir le centre d'élevage des béliers. Ainsi, 54 mâles de 17 élevages ont été sélectionnés en fonction de leur résistance à la tremblante.

Comme l'explique Thomas Pouille, conseiller de l'UPRA Avranchin Cotentin : « *Il s'agit de repérer les béliers ayant des caractéristiques génétiques de résistance à la tremblante et une seule prise de sang suffit. Mais il faut aussi prendre en compte d'autres paramètres comme la variabilité génétique et les critères zootechniques comme la prolificité et la valeur laitière* ». Ces béliers ont été proposés à la vente la veille de la foire de Jobourg, avant la période de



POPULATION ET ECONOMIE

reproduction et exposés le lendemain.

Yannick a donc suivi chaque moment de cette sélection de béliers et reste intarissable sur les qualités des roussins. Un enthousiasme partagé par ses collègues agriculteurs de la Hague, dont la moyenne d'âge est la plus basse de tout le département de la Manche.

TOUT SUR LE ROUSSIN

- Origine

Au XVIII^{ème} siècle, une population de moutons de race locale est présente dans les dunes et les landes du nord de la Manche. Afin de développer leur gabarit et leurs formes bouchères, ces moutons ont été croisés en 1920 avec les races Dishley, Southdown. Nouvelle étape en 1960 marquée par un croisement avec la race Suffolk. En 1978, l'association des éleveurs du roussin est créée. En 1982, le ministre reconnaît officiellement la race et une section roussin est constituée au sein de l'union de promotion et de sélection de la race Avranchin Cotentin (UPRA). Le roussin originaire de la Hague est présent dans le grand Ouest de la France. Son effectif est faible avec environ de 7 à 8 000 brebis dont 1 076 contrôlées (en 2000).

- Aptitudes et utilisation

Le roussin est un mouton plutôt de grand format, précoce et rustique. Il appartient à une race d'herbage bien adaptée au climat océanique, aux pluies et au vent, et peu exigeante. En effet, elle tire aussi bien parti des zones pauvres que riches : on parle des roussins comme des « tondeuses naturelles » des herbages.

La roussine répond parfaitement aux exigences de l'élevage moderne. C'est une brebis très autonome, demandant peu de soins et une alimentation modérée. Ses performances de reproduction sont très élevées (plus de 200 % dans certains troupeaux), avec une valeur laitière lui permettant sans difficulté d'alimenter ses nombreux agneaux. Les agneaux produits ont un gabarit et une qualité de gras correspondant parfaitement à la demande de l'aval de la filière viande (17 - 18 kg, gras blanc et ferme).

Avec plus de 1 500 brebis en contrôle de performance, et la création récente d'un centre d'élevage permettant de gérer conjointement variabilité génétique et sélection pour la résistance à la tremblante, cette race aspire aujourd'hui à abandonner son statut de race « à faible effectif » pour rejoindre le club des grandes herbagères.

Le travail de sélection en cours devrait lui permettre de s'imposer dans l'Ouest comme une race de référence en production ovine.

Pour plus de renseignements : UPRA - 02 33 06 49 82 ou www.inapg.inra.fr



POPULATION ET ECONOMIE

c) - Pour l'avenir...

Il ne suffit pas que les gens viennent visiter la Hague. Il faut leur donner l'envie et les moyens d'y rester et d'y revenir. C'est dans cet esprit que sont conçus les équipements : fournir une base complète et pérenne à la diversification touristique. Ainsi, le renforcement de la vocation maritime et éolienne est prioritaire, avec la création d'un pôle du vent et de la glisse (2 bases nautiques à Urville-Nacqueville et Omonville-la-Rogue, les sports aériens au Centre régional des sports liés au vent à Vauville) le développement des autres activités de loisirs sportifs, comme le stade hippique, la mise en valeur des sites et du patrimoine ou la structuration de l'offre d'hébergement. *« Le stade hippique est un exemple de projet qui profitera à toute la région et pas seulement à la Hague ou aux Pieux comme Denis Lesdos, directeur général de la Communauté de communes de la Hague. »*



CADRE DE VIE

Quand on arrive dans la Hague, la petite Irlande, on est rapidement saisi par la délicieuse impression d'être dans un bout du monde, une terre à part un peu sauvage. Cette nature préservée contribue à la qualité du cadre de vie. Au-delà de cette réalité, la Communauté de communes de la Hague s'est engagée depuis une dizaine d'années à améliorer la qualité de vie au sein de la Hague. Le développement du territoire passe aussi par l'éducation, la culture, le sport et l'insertion de tous.

LA VIE SCOLAIRE



Chaque année, c'est plus de 1 450 élèves, du primaire au lycée, qui bénéficient de la gratuité du transport au travers de 28 lignes de bus (représentant 1 790 km par jour).

Des crédits sont accordés aux écoles maternelles et primaires en fonction du nombre d'enfants pour les fournitures scolaires, l'éveil, l'équipement pédagogique, le renouvellement de mobilier et l'informatique.

La Communauté de communes de la Hague verse une participation aux coopératives scolaires des écoles organisant des classes de neige ou de découverte par rapport au nombre d'enfants et à la durée du séjour.

Des activités de découverte sont également financées par la collectivité : piscine, tennis, sorties sur la goélette « La Neire Maôve », école de voile, visite de Ludiver, du Manoir du Tourp.

Cela représente un budget annuel de 1 164 000 euros dont 800 000 euros destinés aux transports scolaires.

LE PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)

Depuis janvier 1999, la Communauté de communes de la Hague a développé un projet éducatif à l'échelle du canton, visant au développement d'une politique éducative intercommunale en direction des 3 / 25 ans.

Ce projet, partagé avec différents acteurs institutionnels et locaux, poursuit les 4 orientations suivantes :

- développer l'accessibilité aux activités sportives, culturelles et socio-éducatives,



CADRE DE VIE

- développer l'aménagement des rythmes et activités des enfants et des jeunes, de façon coordonnée avec les projets d'école,
- développer les actions d'information de participation des enfants et des jeunes,
- développer des actions de prévention.

Ce contrat engage dans le projet la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), la CAF de la Manche, la Mutualité Sociale Agricole, l'inspection Académique de la Manche et le Conseil général de la Manche, en proposant une aide technique et un soutien financier.

En s'appuyant sur l'expérience menée dans l'école de Gréville-Hague, issue du dispositif « Charte pour l'école du 21^{ème} siècle », des animations ont été mises en place sur le temps de la pause méridienne. L'aménagement de l'accueil périscolaire, à travers le développement des maisons des jeunes, constitue un élément fort de l'accompagnement éducatif des adolescents, mais aussi des enfants.

En effet, toutes les maisons des jeunes interviennent dans le cadre d'actions d'animation du temps de midi des écoles du canton. Ainsi, la mission éducative des actions des maisons des jeunes est continue dans leur zone d'intervention puisqu'elle concerne les enfants de l'école primaire jusqu'aux jeunes au seuil de leur majorité. Ces structures ont aujourd'hui affirmé leur rôle éducatif incontournable et essentiel dans notre politique éducative locale, mais aussi dans leur environnement social de proximité.

L'ACTION SOCIALE AVEC LE CIAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) se veut acteur de la cohésion sociale du territoire. Les actions de solidarité en faveur des personnes en difficulté restent un des enjeux du CIAS, à travers les deux axes suivants :

- Une plus grande qualité des services rendus et mis en place année après année (maison de retraite, maintien à domicile, PLIE, mission locale, RAM, visio-guichet...).
- La mise en place de nouvelles prestations (ludothèque décentralisée sur les communes, lieu d'écoute, aide à la recherche d'emploi sur Internet). Des enquêtes de besoins sur la population des 0 / 6 ans, sur les logements pour les personnes âgées et les jeunes ont été menées.

Pour cela, le CIAS a mis en place différents dispositifs destinés à aider les personnes en difficulté, que ce soit sur le plan personnel, professionnel ou familial :

- Le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE), est un dispositif qui vise le retour à l'emploi de personnes exclues depuis longtemps du marché du travail.
- La Mission Locale du Nord-Cotentin est une aide à la recherche d'emploi. Elle permet de faire le point sur sa situation, de réfléchir à son orientation professionnelle, de suivre une formation ou encore de se faire accompagner dans son parcours d'insertion sociale



CADRE DE VIE

- et professionnelle.
- Le portage de repas à domicile est destiné aux personnes âgées souhaitant rester à leur domicile. Pour un ou plusieurs jours, pour toute la semaine ou pour une courte période, déjeuner et dîner sont livrés à domicile pour 5,30 € par jour.
 - L'accompagnement extérieur des personnes à mobilité réduite est également destiné à permettre aux personnes plus âgées de demeurer dans leur maison, sans pour autant être contraint à l'isolement.
 - Une bourse aux étudiants peut être attribuée aux familles dont un enfant au moins suit une scolarité au-delà du bassin de Cherbourg. Cette aide concerne le transport et l'hébergement.
 - Le médiateur a pour but de faciliter les relations entre administrés et administrations. Il tente d'aider les personnes en difficulté, en les informant sur leurs droits, en les assistant dans leurs démarches (écrire, téléphoner) et en les conseillant sur l'établissement d'un budget.
 - Le relais assistantes maternelles permet de diversifier l'offre d'accueil et de mettre en relation parents et assistantes maternelles. Un partenariat avec la crèche, les écoles et les associations a également été mis en oeuvre, notamment dans le cadre de l'animation. Enfin, une ludothèque est à disposition des assistantes maternelles et des parents.
 - Le CIAS soutient financièrement l'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), en complétant les aides attribuées par les caisses (CAF, CPAM, MSA, SDAS, régimes spéciaux), ainsi qu'en étudiant au cas par cas, les demandes des familles non aidées.
 - Le visio-guichet permet de dialoguer à distance avec certaines administrations. Installé au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), il est une réponse efficace et pratique pour les habitants de zones rurales ou de communes excentrées. Grâce à un scanner et une imprimante, tous deux situés sur le visio-guichet et très simple d'utilisation, il est possible de questionner, transmettre les pièces d'un dossier et récupérer les documents ou les formulaires remplis avec le téléconseiller. Avec le visio-guichet, on bénéficie ainsi des mêmes services et prestations que dans une agence locale ou centre de paiement, mais sans avoir à se déplacer.
- L'utilisation du visio-guichet est entièrement gratuite. Ce nouveau type de service est le fruit d'un partenariat avec le Conseil général de la Manche, la Communauté de communes de la Hague, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'URSSAF, l'ASSEDIC, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche (DDAF) et la Préfecture de la Manche.
- La résidence pour personnes âgées de Beaumont-Hague peut accueillir 36 résidents.
 - Enfin, un point écoute destiné aux jeunes et adultes habitant sur le territoire de la Communauté de communes de la Hague a été mis en place. Un psychologue reçoit en entretiens individuels, toutes les personnes ayant des difficultés ou des questions.

L'AIDE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La Communauté de communes de la Hague a choisi de soutenir les associations du canton sous la forme de diverses subventions :



CADRE DE VIE

- sport, culture ou jeunesse,
- initiatives culturelles locales,
- appels à projet,
- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),
- Communication.

De plus, la Communauté de communes de la Hague met à la disposition des associations un agenda mensuel, « On Sort ! », afin d'annoncer les différentes manifestations.

FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Le site Internet www.lahague.com créé en 2001, a obtenu le 2^{ème} prix du meilleur site Internet territorial de France en 2002. Ce prix, attribué par « La Lettre du cadre », a démontré aux élus la nécessité de toujours améliorer la qualité des informations du site. Aujourd'hui, afin de renforcer l'information de proximité, la Communauté de communes de la Hague a obtenu le droit exclusif d'utiliser à titre gratuit, des données propres de « service-public.fr » pour les diffuser sur leur site institutionnel avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations et la Documentation française. La Communauté de communes de la Hague peut donc proposer à ses utilisateurs d'accéder en ligne sur www.lahague.com, à diverses fiches pratiques concernant la plupart des démarches administratives de la vie quotidienne (déclaration d'achat de véhicules d'occasion à la Préfecture, déclaration d'accident de travail, indemnisation du chômage, calcul en ligne du montant des impôts, abonnement aux offres d'emploi de l'ANPE, consultation des remboursements sécurité sociale...), ainsi que des informations locales (horaires d'ouverture des mairies...).

Grâce au comarquage, la Communauté de communes de la Hague enrichit son site et apporte un service supplémentaire aux usagers. D'autre part, l'internaute peut télécharger des formulaires (demande d'inscription sur la liste électorale, demande de permis de construire, contrat de qualification, demande de carte nationale d'identité, aide personnalisée au logement,



CADRE DE VIE

couverture maladie universelle...).

Ce site n'est pas une vitrine. Il offre différents services : une newsletter adressée chaque mois à plus de 1 200 internautes, une newsletter « marché public », le paiement en ligne de certaines prestations, mise à jour quotidienne avec le Webmaster.

LA CYBER-BASE

L'implantation d'une cyber-base en février 2003 à Beaumont-Hague, la première en Normandie, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, correspond à une volonté forte des élus de la Communauté de communes de la Hague d'aménager leur territoire en étant particulièrement vigilant à ce que les évolutions technologiques profitent à toutes les couches de la population.

Ainsi, ce lieu a été créé suite à une étude réalisée auprès de la population du canton. De cette étude, il ressort qu'un ménage sur deux est équipé d'un ordinateur et seulement 30 % d'entre eux ont une connexion Internet. Un grand nombre de personnes sur le territoire n'ont pas la possibilité de découvrir les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

L'objectif de la cyber-base est donc, avant tout, de faciliter l'accès aux TIC et aux différents usages qui leurs sont associés. Il s'agit d'un lieu d'initiation et de perfectionnement à ces nouvelles technologies avec :

- des ateliers thématiques (initiation à l'informatique, Internet, messagerie électronique, forum de discussion),
- des ateliers pour se perfectionner (création et animation de sites web, création de CD-Rom, ...),
- des ateliers pour des publics spécifiques tels que les associations, demandeurs d'emploi, etc...,
- accès en libre-service, un encadrement qualifié, du matériel performant, des conseils.

La cyber-base se veut également un centre de ressources destiné à accompagner des projets individuels ou collectifs, une tête de réseau autour de nombreuses initiatives des TIC sur la Communauté de communes de la Hague.



CADRE DE VIE

LA HAGUE SE CONNECTE...



Le combat du développement se mène aussi sur le terrain virtuel, car aujourd'hui l'Internet est une arme pour le désenclavement, pour attirer des entreprises, mais aussi un outil d'accès à la connaissance, ouvert à chaque citoyen de la Communauté de communes de la Hague.

Fin 2006, l'ensemble du territoire de la Hague passera à l'ère du haut débit et sera ainsi relié aux autoroutes de l'information. C'est l'objectif fixé par le projet de boucle locale de « Manche numérique », le syndicat mixte créé sous l'impulsion du Conseil général pour équiper l'ensemble du département.

Communiquer, s'informer, échanger des données de façon fiable et rapide, c'est le minimum exigé par tous les entrepreneurs et un souhait de l'ensemble des citoyens. Pour tout territoire souhaitant développer son attractivité, l'accès à des réseaux haut débit est une priorité. D'autant que les entreprises ont des besoins spécifiques. Aussi, pour permettre un véritable maillage du territoire, un syndicat mixte « Manche numérique » a pour mission de construire l'autoroute de l'information de la Manche. Chaque « boucle locale » est définie en liaison avec les interlocuteurs des différents territoires concernés. A la suite d'un recensement des besoins, la Hague figure comme l'une des zones prioritaires. Actuellement, nombre de points du territoire ne sont pas raccordés au haut débit. Ce retard pourrait favoriser l'installation de technologies d'avant-garde. En effet, plutôt que de passer par les lignes téléphoniques, comme l'ADSL, le haut débit serait diffusé par ondes hertziennes grâce au Wi-fi et au Wi-max, permettant d'envoyer rapidement de nombreuses données. De plus, ces technologies conviennent à des zones à l'habitat isolé. Enfin, Wi-max a l'avantage de couvrir un rayon plus vaste. Projet pilote, il recevra une subvention de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale).

Le haut débit n'est pas installé au seul profit des entreprises mais pour celui de l'ensemble des citoyens. Tout le monde doit pouvoir accéder, pour le travail, pour le plaisir, pour la connaissance, à ces nouvelles formes d'information. La création de la cyber-base a symbolisé la volonté de la Communauté de communes de la Hague de mettre Internet à portée de chacun afin qu'aucune frange de la population ne soit exclue de ce nouveau monde.



CADRE DE VIE

LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAGUE

En 1996, les élus du District de la Hague ont engagé une étude sur les besoins de la population au niveau de son temps libre. L'objectif était de dégager une politique éducative, culturelle et sportive. Cette étude a mis en évidence la nécessité de promouvoir les pratiques culturelles en direction des publics jeunes et adultes. Pour répondre aux besoins exprimés, deux actions ont été engagées : le soutien aux actions culturelles et la mise en place d'une programmation culturelle intercommunale de manière à irriguer le territoire. Cette compétence a été inscrite dans les statuts de la collectivité en 2001.

> La programmation culturelle

Une première saison culturelle a été mise en place de janvier à août 1997 à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du District de la Hague.

En 1999, le District, jusqu'alors associé au programme «Villes en scènes» du Conseil Général de la Manche, élabore sa propre programmation culturelle.

Celle-ci se décompose en 3 saisons : - de septembre à janvier
- de février à juin
- une saison estivale

La programmation en salle est itinérante sur les 17 communes équipées d'une salle communale. Des spectacles sont aussi programmés dans des églises ou en plein air en période estivale (comme les arts de la rue au manoir du Tourp en 2006, ou les Tambours du Bronx en concert à Beaumont-Hague en 2005).

Elle propose des spectacles de qualité dans différents champs artistiques : musique (jazz, chanson française, chant choral, musique du monde, classique...), théâtre, spectacle de rue, cirque, danse...

Elle s'adresse à un public diversifié : adultes (aussi bien locaux que touristes), public jeune (15/25 ans) et jeune public (séances scolaires et tout public). Une forte volonté existe pour développer le spectacle jeune public hors temps scolaire afin de favoriser les sorties familiales. Depuis 2005, un temps fort «jeune public» a été initié, avec des spectacles programmés sur une semaine.





CADRE DE VIE

> Actions culturelles

Avec la mise en place d'une programmation culturelle se sont développées des actions pédagogiques : rencontre avec artistes, initiation à la danse, au cinéma d'animation... en direction du public des écoles primaires, du collège et des enfants du canton.

> Soutien aux pratiques culturelles

- Soutien aux associations : Afin de promouvoir les pratiques culturelles en direction des publics jeunes et adultes, la collectivité soutient au titre du fonctionnement et de l'investissement, des associations de théâtre, danse, musique, arts plastiques...

Dans le cadre du contrat éducatif local, elle soutient des stages d'initiation : cirque, hip-hop...

- Initiatives locales : La collectivité poursuit 3 objectifs :
 - Favoriser l'expression culturelle et sociale des habitants
 - Permettre une dynamique culturelle associative
 - Valoriser les pratiques amateurs

A ce titre, elle soutient des projets d'associations tels que l'organisation de spectacles et de manifestations culturelles dont la mise en oeuvre est assurée par les associations elles-mêmes.

> La coordination des bibliothèques

En 1998, la collectivité souhaite promouvoir la lecture publique. Un poste de coordinateur est créé afin d'animer un réseau de 11 bibliothèques.

Cette action suspendue pendant un peu plus d'un an suite au départ de la coordinatrice est reprise en 2003 par la responsable du service culturel (pour 1/3 temps) et sur des actions de moindres envergures.

Actions mises en places :

- formation
- atelier d'écriture
- aide pour la réalisation d'un journal
- mise en place d'animations (accueil d'un conteur, conférence d'auteur, exposition autour des éditions Motus...)



CADRE DE VIE

> Atelier Théâtre

La collectivité a pendant plusieurs années conventionné une association pour développer la pratique théâtrale. Après le départ de l'association du territoire, elle a repris ces ateliers en régie directe pour les enfants de 6 à 15 ans. En 2005-2006, ce sont 37 personnes qui ont participé à cet atelier.

> L'école de musique

Engagée dans une politique culturelle dont l'un des objectifs est le développement des pratiques culturelles amateurs, la Communauté de communes de la Hague a inscrit l'enseignement de la musique dans son projet de mandat 2001-2007.

La proximité de l'école de musique des Pieux, sa longue expérience et le souhait d'une mise en réseau des écoles de musique du Nord Cotentin a incité la mise en place d'un partenariat entre les deux collectivités.

> Un enseignement sur le temps scolaire

Ce partenariat s'est traduit par une convention signée le 22 octobre 2002 qui a permis la mise en place d'un dispositif d'interventions musicales en milieu scolaire au sein des écoles maternelles et primaires du canton. Un intervenant qualifié a été recruté à raison de 10h par semaine.

> Un enseignement hors temps scolaire

En septembre 2004, deux ateliers d'éveil musical ont été mis en place pour des enfants âgés de 5 à 7 ans.

Suivant une progression logique, la Communauté de communes de la Hague a ouvert pour la rentrée 2005-2006 la première année d'enseignement d'une école de musique avec les enseignements suivants :

- Formation musicale (3h)
- Piano (4h)
- Guitare (2h30)
- Batterie (3h30)
- Percussions enfants
- Percussions ado-adultes
- Eveil musical

Pour sa première année de fonctionnement, l'école de musique de la Hague a compté 72 inscrits.



ENVIRONNEMENT

LE TRI SÉLECTIF : UN GESTE UTILE

Comme 53 millions de Français (dans 30 000 communes) qui trient quotidiennement leurs déchets, les habitants du canton de Beaumont-Hague ont dit « oui » au recyclage.

Pourquoi trier ?

- Pour protéger notre environnement d'aujourd'hui et celui de demain. Les matières premières que nous utilisons ne sont pas toutes renouvelables, alors recyclons nos déchets afin de préserver notre planète.
- Pour recycler les déchets qui peuvent être valorisés. Chaque habitant jette 400 kg de déchets par an. La moitié du volume de la poubelle est composée d'emballages pouvant être recyclés.
- Pour respecter la loi du 13 juillet 1992. Le 1^{er} juillet 2002, seuls, les déchets qui ne peuvent pas être valorisés seront admis en décharge.
- Pour maîtriser les coûts de traitement des déchets. Le recyclage permet de réduire le volume des déchets à éliminer et, par conséquent, les coûts de traitement.
- Pour développer de nouvelles activités créatrices d'emplois. Des emplois sont créés dans les centres de tri ainsi que dans les différentes filières de recyclage.

La Communauté de communes de la Hague assure une collecte en porte-à-porte des sacs, et met également à disposition des habitants des containers disposés à travers le canton.

LE CONTRAT RURAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAGUE : UNE DÉMARCHE NOUVELLE

Le milieu rural abrite les principales ressources en eau. Or, de nos jours, la qualité de l'eau potable reste « préoccupante », et le monde rural souffre encore de pollutions diffuses d'origine agricole, artisanale et industrielle, ainsi que de dysfonctionnements dans l'assainissement des eaux usées.

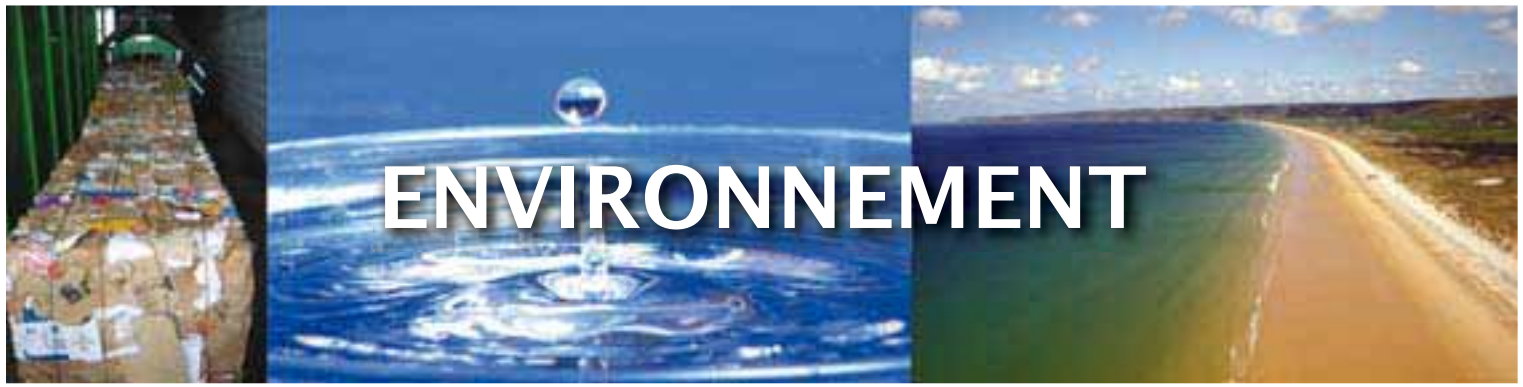
En janvier 1998, pour garantir une gestion de l'eau en milieu rural, la Communauté de communes de la Hague est l'une des premières collectivités à signer un contrat rural avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'association « Avenir Agricole » du canton de Beaumont-Hague et l'association USIDO (Usagers industriels de l'eau de la Manche) ont souhaité s'associer à ce contrat.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les différents consommateurs sur la ressource en eau dans le domaine de :

- la pollution et la protection,
- la réglementation et les normes à respecter pour les rejets,
- la résorption des foyers de pollution (entreprises, agriculteurs),
- la protection des forages et des captages.

Ce contrat comprend des aides financières incitatives en faveur des entreprises et des agriculteurs. Il s'appuie sur une dynamique locale favorable à la mise en place d'une démarche



innovante. La Communauté de communes de la Hague avec ses moyens humains et financiers a permis un encadrement de qualité dans les actions menées.

La durée initiale du contrat était de quatre ans et s'est vue prolonger de deux ans, permettant ainsi le suivi des actions.

Parmi les réussites, on constate une avancée en ce qui concerne l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Hague, notamment dans les hameaux et petits villages, et non plus exclusivement dans les bourgs des communes les plus importantes. En effet, 90 % de l'enveloppe budgétaire initialement prévue ont été utilisés pour la construction de petites stations d'épuration et de petits réseaux d'assainissement.

Concernant les industriels, la zone de Digulleville était la principale cible visée par le contrat rural : plus de 55 % des sommes prévues pour des travaux d'assainissement ont été utilisés.

D'une manière générale, l'impact est positif sur de nombreux points. Au début du contrat, une analyse des eaux des cours d'eau a été réalisée. Les résultats ont révélé une bonne qualité. Ainsi, le contrat a « dopé » cette gestion de l'eau sur le territoire.



LA SECURITE MARITIME AU LARGE DU CAP DE LA HAGUE

LE CONSTAT

Au large du Cap de la Hague, plus de 600 navires (soit 20 % du trafic maritime mondial) empruntent chaque jour une des routes maritimes les plus fréquentées au monde. Aussi, de par sa position de vigie à l'entrée du rail des Casquets, la Hague est située aux avant-postes des accidents maritimes, des naufrages et des dégazages. Régulièrement, les communes côtières, au nombre de 14 sur les 19 que compte la Communauté de communes de la Hague, sont potentiellement menacées par des comportements irresponsables. Selon le Bureau enquêtes accidents Mer, 80 % des catastrophes ont pour origine une erreur humaine, le défaut de veille étant la plus fréquente. Devant cette situation, les élus locaux manifestent leur très vive inquiétude. Depuis 2000, avec le naufrage du chimiquier italien « Ievoli Sun » et sa cargaison de 4 000 tonnes de styrène, il semble que les accidents maritimes se répètent au large de nos côtes. Rien que pour 2005 et 2006, voici un extrait de la longue liste des avaries et collisions:

- Le 28 janvier 2005, un pétrolier battant pavillon gibraltar transportant 15 000 tonnes de distillat de pétrole était en avarie de moteur au large de Guernesey et devait être remorqué vers Le Havre avec difficulté.
- Le 12 mai 2005, c'était une collision au Nord-Ouest d'Aurigny entre le chalutier « Libertine » et le voilier « Eswyn ».
- Le 8 juin 2005, collision entre un cargo russe et un porte-conteneurs battant pavillon antigua au large de Cherbourg entraînant une voie d'eau et l'évacuation du navire.
- Le 27 juin 2005, un porte-conteneurs battant pavillon antigua et barbada était pris en flagrant délit de pollution au large du Cotentin.
- Le 5 janvier 2006, c'est le drame qui frappe les familles des 5 marins pêcheurs disparus du « Kleine Familie » et endeuille tout le monde de la pêche, à la suite d'une collision avec le chimiquier « Siche Pandora ».
- Le 31 janvier 2006 enfin, à l'Ouest de la pointe de la Hague, nouvelle collision entre un vraquier « General Grot Rowecki » et le chimiquier « Ece » qui s'échoue par 70 m de fond avec sa cargaison d'acide phosphorique, entraînant une pollution au fuel.

LA SECURITE MARITIME AU LARGE DU CAP DE LA HAGUE

LES MOYENS DE SURVEILLANCE



Implanté au coeur de la Hague depuis le début des années 1970 et inauguré en 1984 dans ses locaux actuels, le CROSS JOBourg, à l'image des 4 autres CROSS gérés en métropole par les Affaires Maritimes, est un centre opérationnel du service public en mer.

Dirigés par des administrateurs des affaires maritimes, les CROSS sont chargés de la conduite opérationnelle des missions dévolues à l'Etat dans les domaines de la sauvegarde de la vie humaine en mer, de la sécurité de la navigation, de la préservation de l'environnement et de la surveillance des pêches.

Au sein de sa zone de responsabilité, qui couvre une large part de la Manche Centrale, le CROSS JOBourg assure 6 missions principales :

- la coordination des opérations de recherche et de sauvetage,
- la surveillance de la navigation maritime, notamment dans le Dispositif de Séparation du Trafic des Casquets,
- la surveillance des pollutions,
- la coordination des missions de police des pêches et le contrôle de l'effort de pêche,
- la diffusion des informations relatives à la météorologie et à la sécurité de la navigation,
- la permanence opérationnelle des affaires maritimes.

L'exécution opérationnelle de ces missions s'appuie sur la coopération de l'ensemble des moyens nautiques, aériens et terrestres de l'Etat (Affaires Maritimes, Marine Nationale, Douanes, Gendarmerie) et des organismes décentralisés (Protection Civile et SNSM).

D'une manière générale, le CROSS JOBourg engage et coordonne l'ensemble des moyens susceptibles de prêter leur concours, qu'ils soient nautiques, terrestres ou aériens, publics ou privés, français ou étrangers.

A ces responsabilités essentielles et communes à tous les CROSS, s'ajoute une spécialisation du CROSS JOBourg, appelé à développer son rôle de Centre référent en matière de surveillance de la navigation maritime.

LA SECURITE MARITIME AU LARGE DU CAP DE LA HAGUE

Ainsi, le CROSS JOBOURG est chargé de la mise en place d'un système global de regroupement et de gestion des informations relatives au trafic maritime dans le Golfe de Gascogne, en Manche et dans le Pas-de-Calais. Ce centre d'information préfigure le système communautaire d'information et de suivi du trafic maritime en cours d'adoption à Bruxelles.

LES MISSIONS

a) – Recherche et sauvetage maritimes

Les CROSS sont chargés de la direction et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

A ce titre, ils assurent 24 h / 24 la réception des alarmes en effectuant une veille permanente des moyens de télécommunication dont ils disposent : radio, téléphone, télex...



b) – Surveillance de la navigation maritime

Cette mission, exercée notamment à l'aide du puissant radar de Jobourg consiste à :

- s'assurer du respect des diverses règles de circulation et de mouillage,
- recueillir les comptes-rendus obligatoires de tous les navires navigant dans la zone sensible des Casquets (les navires du monde entier connaissent désormais le nom de « Jobourg Trafic », qui correspond à l'indicatif d'appel du CROSS JOBOURG),
- suivre l'évolution des navires en vue de détecter les routes anormales ainsi que tout comportement de nature à générer des risques pour la navigation.

Les informations ainsi recueillies sont enrichies puis exploitées dans le cadre d'un serveur informatique national installé au CROSS JOBOURG. De nombreuses données relatives tant à la cargaison transportée qu'à l'état et à la qualité du navire sont ainsi maîtrisées et exploitées dans le but de réduire autant que possible les risques liés au transport maritime. Ce serveur a vocation à se développer rapidement et à revêtir une dimension européenne.

Les CROSS recueillent les informations relevées, en premier lieu, par les avions et les



LA SECURITE MARITIME AU LARGE DU CAP DE LA HAGUE

hélicoptères des Douanes et de la Marine Nationale, dotés de dispositifs de détection spécialisés pour la surveillance des pollutions marines et, d'une façon générale, par tout moyen public ou privé constatant une pollution.

A cet effet, ils coordonnent les interventions visant à faciliter la constatation et le recueil de ces renseignements en vue de la répression des infractions relatives aux rejets

d'hydrocarbures ou de substances nocives. Ils concourent ainsi à la recherche des auteurs des pollutions en liaison avec l'autorité judiciaire.

Les CROSS exploitent ces informations et les transmettent aux autorités chargées de lutter contre ces pollutions. Les préfets maritimes et préfets de département sont habilités à déclencher les plans POLMAR en cas de pollutions marines majeures.

c) - Surveillance des pêches maritimes

Les CROSS exercent, sous l'autorité du Directeur régional des Affaires Maritimes, le contrôle opérationnel des moyens nautiques et aériens engagés dans la surveillance des pêches.

d) - Diffusion des renseignements relatifs à la sécurité maritime

Les CROSS assurent la diffusion des informations concernant la sécurité maritime.

Intégrés au sein du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), ils effectuent, par la mise en oeuvre de leurs moyens de radiocommunication, la diffusion des bulletins météorologiques et des avis urgents aux navigateurs.

En 2001, le CROSS JOBOURG a été en contact radio avec 64 559 navires, et a organisé 734 opérations de recherche et de sauvetage.

LA POSITION DES ELUS

Cette situation d'insécurité permanente n'est plus supportable. Les populations craignent un incident majeur et une pollution chimique irrémédiable.

Aussi, nous réclamons fermement un renforcement de la réglementation concernant le transport des marchandises dangereuses et les pavillons de complaisance.

Nous exigeons également le renforcement des moyens de surveillance, d'intervention et de sauvetage mis à disposition des autorités maritimes. Le port de Cherbourg pourrait devenir un poste avancé de la lutte contre les pollutions.

Nous sommes prêts à nous associer à toute démarche en ce sens, car il s'agit de la sécurité des gens vivant de la mer, d'une économie importante pour la région, et de transmettre un patrimoine aux générations futures.



LA HAGUE A GARDE SON ÂME

Michel Canoville, président de la Communauté de communes de la Hague, a vécu l'arrivée et le développement des usines de la Hague comme une véritable « **révolution en soi** ».

Là, où il n'y avait que des landes, s'est construit un établissement industriel où travaillaient près d'un millier de personnes à la fin des années 1960. Mais, souligne Michel Canoville, la conséquence la plus perceptible de ce changement majeur a été l'explosion démographique vécue dans le canton de Beaumont-Hague, dont la population a doublé, passant de 5 000 habitants à plus de 11 000.

« Face à cette évolution radicale, il a fallu créer beaucoup d'infrastructures, des écoles, des centaines de logements et de nombreux réseaux. A l'origine, on ne se rendait pas compte réellement de ce qui arrivait. Mais les élus locaux ont su garder les pieds sur terre. Ils ont pris les choses à bras le corps, eux dont les communes auparavant n'avaient pas assez d'argent pour goudronner la place ».

Au départ, se souvient Michel Canoville, le canton était surtout très riche en dettes : « *On nous traitait de cinglés !* ». Les élus, cependant, gagnèrent leur pari tout en préservant en grande partie la beauté des paysages de la Hague.

Mais l'impact des usines de retraitement sur la population locale a eu aussi une dimension culturelle. « *Avant, si on voulait faire carrière, il fallait s'engager dans la Marine ou travailler à l'arsenal de Cherbourg. La présence de l'usine a permis de trouver du travail sur place. Il est donc devenu plus facile de rester au pays.* » Toutefois, ces avantages économiques apportés par l'établissement de la Hague n'ont pas empêché les élus locaux de rester vigilants à l'égard d'une activité dangereuse par nature. « *Je me félicite de m'être joint à Louis Darinot, alors député de Cherbourg, pour mettre en place la première Commission spéciale et permanente d'information auprès de cet établissement, qui doit ainsi rendre des comptes.* »

Il reste que la principale fierté des élus de la Hague est que cette région ait conservé son âme malgré la révolution industrielle qu'elle a connue. Le personnage de Paul Bedel, héros malgré lui du superbe film « *Paul dans sa vie* » de Rémi Mauger et Guy Milledrogues (FIPA d'argent en janvier 2005) sur ce splendide petit bout du monde, est là pour en témoigner.





CONTACTS

Agence de relations presse :

SECTEUR OUEST

19 Rue Montmartre - 75002 Paris

Tel. : 01.40.130.130 / 06.45.48.38.40

Mél : jennifer.jean@secteur-ouest.com

Communauté de communes de la Hague

Direction communication

Tel. : 02.33.01.53.33

Mél : contact@lahague.com

communication@lahague.com

Site Internet : www.lahague.com

Une réalisation de la direction communication de la Communauté de communes de la Hague - 09/2006

Crédits photo : DCN, Jean-Paul LECOUEY, Cyril DAMOURETTE, Sylvain MANQUET, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE



Communauté de communes de la Hague
8 rue des Tohagues
BP 217

50442 Beaumont-Hague cedex

Tél : 02 33 01 53 33

Fax : 02 33 01 93 48

www.lahague.com